



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE COMMUNE LE BROC

- ▭ Limite communale d'Issoire
- Servitude d'utilité publique**
- A2 - Canalisations souterraines d'irrigation
- AC1 - Protection des monuments historiques
- AC4 - Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- AS1 - Périmètres de protection des eaux potables et minérales
- EL03 - Halage et de marchepied
- EL11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- INT1 - Voisinage des cimetières
- I4 - Lignes de transport électrique moyenne et haute tension
- PM1 - Plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
- PM2 - Installations classées implantées dans un site nouveau
- PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
- T1 - Servitude de visibilité sur les voies ferrées

Echelle : 1/ 7250 ème